



Mesdames les Secrétaires Générales
Monsieur le Directeur Général des
Services

Senlis, le **22 MAI 2018**

Objet : Affichage d'un avis d'information de Conseil Communautaire.
PJ : 02

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'affichage, dans votre mairie et dans tout lieu approprié, de l'avis d'information du Conseil Communautaire du 30 mai 2018.

Par ailleurs et pour votre information, vous trouverez joint à cet envoi, une copie du dossier adressé aux conseillers communautaires.

Vous remerciant pour votre aide, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général





CERTIFICAT D'AFFICHAGE

*

à retourner à la
COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
30 avenue Eugène Gazeau – 60300 SENLIS

Je soussigné,
(nom)

.....
(fonction)

.....
représentant la commune de
certifie que l'avis d'information du Conseil Communautaire du 30 mai 2018 de la
Communauté de Communes Senlis Sud Oise a été affiché le
..... dans les panneaux municipaux prévus à
cet effet.

Fait à :

Le :

Signature + cachet de la mairie



AVIS A LA POPULATION

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se réunira le :
**mercredi 30 mai 2018 à 20 heures à Villers Saint Frambourg salle
Polyvalente.**

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 Avril 2018,
- 3/ Compte-rendu de l'utilisation de la délégation d'attributions,
- 4/ Validation de la liste de commissaires titulaires et suppléants formant la CIID,
- 5/ Rapport annuel 2017 sur la formation des élus,
- 6/ Bilan de la politique foncière,
- 7/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- 8/ Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) principal,
- 9/ Modification de la délibération relative au RIFSEEP,
- 10/ Point d'information sur le projet de développement touristique territorial Chantilly-Senlis,
- 11/ Mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),
- 12/ Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit : conventions de financement des travaux réalisées sur le territoire communautaire pour le compte de l'année 2018,
- 13/ Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés : autorisation de signature,
- 14/ Convention relative à la prise en charge par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) des frais de détournement des véhicules de collecte des déchets ménagers depuis les quais de transfert du SMDO du territoire,
- 15/ Marché de mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- 16/ Convention avec le SMDO relative à l'arrêt provisoire de la partie exploitation du quai de transfert d'Ormoy Villers pour cause de travaux et à la prise en charge par le SMDO du surcoût de transport entre les unités de transfert d'Ormoy Villers et de Saint Leu d'Esserent,
- 17/ Adoption des procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence « *développement économique* » à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- 18/ Adoption de la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du Sage de la Nonette (SISN),
- 19/ Adoption de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la Vieille Thève, de la Nouvelle Thève, du Ru Saint-Martin et de leurs affluents (SITRARIVE),
- 20/ Nomination des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au Conseil Syndical du SITRARIVE,
- 21/ Nomination des délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au Conseil Syndical du SISN,

Fait à Senlis, le **22 MAI 2018**

Philippe CHARRIER
Président de la CC Senlis Sud Oise
Maire de Chamant

